



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2173

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011

Délibération n° 2011-2173

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

De nombreux bénéficiaires des minima sociaux, entre autres, accèdent à l'emploi en créant leur propre activité. Si ces entrepreneurs bénéficient, aujourd'hui, d'outils financiers adaptés notamment grâce au développement du microcrédit, ils disposent rarement de fonds propres nécessaires pour accéder à une assurance garantissant la sécurité de leur statut et de leur environnement familial, permettant de sécuriser et donc de pérenniser leur activité.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à la Fondation Entrepreneurs de la Cité, fondation de la micro-assurance.

Présentation de l'activité de la Fondation Entrepreneurs de la Cité

La fondation Entrepreneurs de la Cité s'appuie sur le savoir-faire des professionnels de l'assurance et du microcrédit pour proposer un accompagnement et une micro-assurance solidaire aux personnes défavorisées, créatrices de leur propre emploi.

Ses objectifs consistent à :

- sensibiliser les micro-entrepreneurs à l'intérêt de l'assurance pour pérenniser leur activité,
- accompagner les micro-entrepreneurs dans l'analyse des risques,
- proposer une offre d'assurance adaptée basée sur des garanties sur mesure et ouvertes à tous, sur une cotisation modérée (1 € par jour) sans commission et sur une protection transitoire (4 ans) vers l'accès à un produit classique. Il s'agit de la Trousse première assurance (TPA).

Afin de prescrire la TPA, Entrepreneurs de la Cité s'appuie sur les réseaux traditionnels d'appui à la création. La Fondation sert de passerelle entre ces réseaux et les assureurs. Elle compte d'ores et déjà, parmi ses membres, AG2R, April Group, Evolem, la Banque Postale, la Caisse des Dépôts et Consignations, CNP Assurances, La Mondiale et Planet Finance.

Bilan d'activité 2010

- 651 nouveaux assurés en France,
- 109 nouveaux assurés dans la Communauté urbaine (+ 10 % par rapport aux objectifs),
- un portefeuille total de 1 450 assurés en France dont 302 assurés depuis la création dans la Communauté urbaine (+ 20 % par rapport aux objectifs),
- 31 entreprises sinistrées sur le territoire de la Communauté urbaine en 2010 mais dont l'activité a pu être pérennisée grâce à l'action de la micro-assurance,
- 1 810 créateurs informés sur toute la France dont 452 dans la Communauté urbaine (idem 2009),
- taux de transformation (pourcentage de personnes qui appellent et qui finissent par adhérer à la micro-assurance), sur le territoire de la Communauté urbaine : 30 % (objectif à 25 %),
- taux de pérennité des entreprises suivies à 2 ans : 70 %, à 3 ans : 65 %.

Sensibilisation et information auprès des membres du réseau L_VE, partenaires et entrepreneurs

- 2 formations par mois chez Cap Emploi, soit 21 formations sur l'année,
- 1 journée de formation à chacun des réseaux de la Communauté urbaine suivants : ANPE Villeurbanne ; BGE - Activ Conseil Lyon Rhône développement Initiative ; Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon ; Cigales Lyon/Planète Finance Créateur Vénissieux ; CREA PLUS,
- 1 formation à la promotion 2010 du programme Entrepreneurs dans la Ville en collaboration avec l'association Sports dans la Ville et l'Ecole de management de Lyon (EMLyon) sur l'assurance et la gestion des risques,
- participation au Forum L_VE en novembre 2010,
- participation de la Fondation aux ateliers Démarrer son entreprise, les 23 et 24 juin 2010, aux côtés des réseaux financeurs membres L_VE,
- témoignage de la Directrice dans la vidéo Boîte à conseils destinée aux créateurs (Studio Web L_VE),
- tenue d'un stand au Forum de la CCI sur la création d'entreprise (semaine de la création : du 15 au 19 novembre 2010).

Perspectives 2011

L'objectif principal est d'accompagner les micro-entrepreneurs sur les questions d'assurance, en analysant les risques et en leur proposant une offre d'assurance adaptée.

La consolidation de la Fondation passe par les actions suivantes, en 2011 :

- renforcer la protection des créateurs d'entreprise par la micro-assurance : objectif de croissance de la micro-assurance en 2011 : + 15 % par rapport à 2010 (125 sur le territoire de la Communauté urbaine),
- développer l'information sur la gestion des risques et l'assurance auprès des créateurs (objectif : + 10 % de micro-entrepreneurs dans l'année dont 500 sur le territoire de la Communauté urbaine) - Objectif du nombre de formations réseaux : 40 formations sur le territoire de la Communauté urbaine,
- renforcer la prévention des risques par la mise à disposition d'un nouveau service gratuit : diagnostic des risques du local - lancement du projet pilote sur le territoire de la Communauté urbaine auprès de 50 micro-entrepreneurs (dont 30 % dans les zones urbaines sensibles). Diffusion *via* l'outil de communication du réseau L_VE.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2010 et de pérenniser l'action de la Fondation Entrepreneurs de la Cité au sein du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 19 500 € (20 000 € en 2010), dans le cadre d'une convention annuelle.

Budget prévisionnel 2011 (en €)

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat	6 713	Communauté urbaine	19 500
services extérieurs	3 985	mécénat privé : Fondation SEB + Meridiam	22 247
autres services extérieurs	9 982	produits financiers	40 500
charges de personnel	24 780	prestations en nature POLYEXPERT	20 000
charges fixes	40 500	dons en nature-Site web Visual Links	3 713
mise à disposition de biens et prestations	20 000		
Total	105 960	Total	105 960

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 500 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la Fondation Entrepreneurs de la Cité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 2291 - selon l'échéancier suivant :

- 15 600 € en 2011,
- 3 900 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.